
Chambre des Représentants.

SESSION DE 1843 — 1844.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au Discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je continue à recevoir des Cabinets étrangers des marques de confiance et d'amitié.

La Reine de la Grande-Bretagne a donné récemment à la Belgique un témoignage de vive sympathie en venant visiter quelques-unes de nos provinces.

Heureuses d'exercer leur antique hospitalité, nos populations ont déployé un empressement plein de cordialité qui a permis à mon Auguste Nièce d'apprécier le bon esprit qui les anime.

Les questions territoriales, financières et fluviales, dont la solution était préparée par le traité du 5 novembre 1842, ont été réglées dans leurs moindres détails par des Conventions, fruit du zèle et des lumières des commissions instituées par les deux Gouvernements.

Nos rapports politiques et de bon voisinage avec le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg se trouvent ainsi établis sur des bases solides et régulières.

A la suite de ces arrangements, la Belgique est rentrée en possession de valeurs qui ont permis d'accroître le domaine de l'État, de réduire la dette

flottante et d'acquitter les charges qui pesaient encore sur différentes voies de navigation.

Pour effacer les dernières traces d'un état d'hostilité déjà loin de nous, et pour rendre à l'agriculture des terres encore inondées, il sera fait un nouvel appel à vos sentiments d'équité et de bienveillance.

Un grand fait est accompli : les lignes de chemins de fer, décrétées en 1834 et 1837, sont livrées à la circulation sur toute leur étendue.

La Belgique, en poursuivant une entreprise aussi considérable, avait apprécié l'influence que cette œuvre est destinée à exercer sur nos relations commerciales et sur notre prospérité intérieure. Nous sommes en possession de quelques-uns de ces résultats ; l'avenir nous promet les autres.

Mon Gouvernement concentrera désormais son attention sur les bases du système d'exploitation à établir, au double point de vue de l'utilité industrielle et des nécessités financières.

Il vous reste à statuer sur les conclusions de la commission d'enquête commerciale formée depuis trois ans. C'est un des objets les plus importants dont vous ayez à vous occuper dans cette session : il emprunte un nouveau caractère d'urgence aux décisions que vous avez prises au sujet d'actes internationaux soumis à votre appréciation.

Il s'y rattache aussi une question pleine d'intérêt, sur laquelle j'ai déjà, l'année dernière, appelé votre attention. Dans un pays industriel et commerçant comme le nôtre et où la jeunesse intelligente est nombreuse, c'est une nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise en organisant des relations régulières avec les contrées lointaines. Une compagnie créée dans ce but, à l'exemple de celle qui avait été instituée il y a un siècle, rendrait les plus grands services au pays.

La Belgique, si renommée par ses progrès agricoles, renferme cependant des territoires incultes ; mon Gouvernement vous demandera des pouvoirs pour amener un résultat qui procurerait à nos populations des ressources nouvelles.

Le système des canaux tend à se compléter. L'administration s'applique, avec un zèle assidu, aux études et aux travaux que réclame le soin de nos voies navigables.

L'exécution de la loi sur l'instruction primaire se poursuit ; je souhaite que vous puissiez, malgré les travaux multipliés de la session, vous occuper de compléter l'organisation de l'enseignement.

Vous aurez à examiner des projets de loi relatifs aux pensions des fonctionnaires civils et des ministres des cultes, et à la comptabilité générale des recettes et des dépenses.

Une loi vous est soumise pour assurer aux membres de la magistrature une position plus complètement en rapport avec l'importance de leurs fonctions. Je désire qu'elle soit discutée dans le cours de cette session, en même temps que la loi destinée à régulariser la circonscription des justices de paix.

L'armée n'a pas cessé, par son esprit d'ordre, sa discipline et les progrès de son instruction, de bien mériter du pays et de se rendre digne de ma constante sollicitude.

Des mesures ont été prises, d'autres le seront, pour entretenir et développer dans ses rangs une émulation utile et soutenue.

Il vous sera présenté un projet de loi pour compléter son organisation qui se trouvera ainsi constituée sur des bases durables.

Sans abandonner l'espoir d'une réforme plus étendue des codes militaires, il a paru urgent d'introduire quelques changements dans le système des pénalités : des mesures vous seront proposées à l'effet de diminuer le nombre des détentions et des déchéances militaires.

Je suis heureux de vous annoncer qu'il sera possible d'établir, tout en ménageant les intérêts des contribuables, un parfait équilibre entre les besoins des services publics et les revenus du trésor. Ce résultat si désirable, nous l'atteindrons par des diminutions de dépenses et par quelques dispositions financières qui vous seront immédiatement soumises.

Il nous est donc permis, Messieurs, d'envisager l'avenir avec sécurité. L'esprit d'union et de concorde, l'amour des institutions nationales vous animeront, sans autre préoccupation, dans l'accomplissement de la tâche que vous avez à remplir avec moi pour le bonheur de la patrie, pour son perfectionnement moral et matériel. Vous aurez ainsi bien mérité de vos concitoyens et acquis des titres nouveaux à la reconnaissance du pays.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

SIRE,

La Chambre des Représentants est heureuse d'apprendre que nos relations avec les Cabinets étrangers, continuent à être bienveillantes et amicales.

La Reine de la Grande-Bretagne, en visitant plusieurs de nos provinces, a donné à la Belgique un témoignage de vive sympathie, et l'accueil empressé fait à Votre Auguste Nièce, a rendu plus manifeste encore, l'union intime de la Nation et de son Roi.

Les Conventions avec les Pays-Bas, pour la solution définitive des questions territoriales, financières et fluviales, en exécution du traité du 5 novembre 1842, contribueront à affermir nos rapports avec cette Puissance; nous nous plaisons à penser que le pays trouvera dans ces arrangements l'extinction

des dettes qui pesaient encore sur certaines voies de navigation , et le moyen de réduire les bons du trésor.

Déjà nous jouissons de quelques-uns des résultats qu'on s'était promis des chemins de fer décrétés en 1834 et 1837 ; nous espérons que l'avenir nous réserve les autres et que cette grande œuvre nationale continuera à exercer une heureuse influence sur nos relations commerciales et sur notre prospérité intérieure. Maintenant que ces voies sont livrées à la circulation, il importe que le Gouvernement concentre son attention sur le système d'exploitation, afin de concilier les exigences du trésor avec les besoins de l'industrie.

Nous hâtons de tous nos vœux le moment où le Gouvernement de Votre Majesté pourra présenter un compte général de l'emploi des divers emprunts affectés à cette vaste entreprise.

Nous apprenons avec intérêt que le Gouvernement porte ses soins vers les études et les travaux de nos voies navigables. L'administration sera, nous n'en doutons pas, pénétrée de la pensée que ces travaux doivent être en rapport avec nos ressources financières.

Les conclusions de la commission d'enquête commerciale seront, de notre part, l'objet d'un examen d'autant plus sérieux qu'elles soulèvent les questions les plus graves.

En recherchant à l'Étranger des débouchés pour notre industrie, nous ne devons point perdre de vue les améliorations dont notre propre sol est susceptible. Trop de terres incultes existent encore que l'agriculture peut revendiquer et qui procureraient à nos populations des ressources nouvelles. Les poldres encore inondés n'excitent pas moins d'intérêt. Nous prêterons une sérieuse attention aux propositions qui nous seront faites à ce sujet.

La comptabilité générale des recettes et des dépenses de l'État réclame un règlement définitif; la loi qui nous sera présentée pour atteindre ce but si désirable sera l'objet de toute notre sollicitude. Nous recevrons avec empressement le projet de loi sur les pensions; nous porterons aussi nos regards sur la position de la magistrature, sans toutefois perdre de vue l'état de nos finances. Nous désirons également voir compléter, dans le cours de cette session, les lois sur l'enseignement public.

L'armée, par son esprit d'ordre, son instruction et sa discipline, continue à bien mériter du pays et justifie la haute sollicitude de Votre Majesté. La Chambre des Représentants voit avec plaisir toutes les mesures qui tendent à perfectionner son organisation. Basée sur des règles fixes, la loi que Votre Majesté nous annonce, assurera son avenir. Nous nous félicitons d'être appelés à modifier le système des pénalités, de manière à diminuer le nombre des détentions et des déchéances militaires.

Un parfait équilibre entre les recettes et les dépenses est une des nécessités les plus impérieuses de notre situation; aussi apprenons-nous avec la plus vive satisfaction que ce résultat pourra être obtenu tout en ménageant les intérêts des contribuables.

Plus d'une fois la situation du pays s'est présentée sous de sombres

couleurs, sans que la confiance que la Nation met en elle-même et en Votre Majesté ait jamais failli; nous pouvons dire avec vous, Sire, qu'il nous est permis d'envisager l'avenir avec sécurité. Nous sommes tous animés de l'amour des institutions nationales; comme Votre Majesté, nous sommes convaincus que l'union et la concorde sont les plus sûrs garants de la prospérité des États.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

Je me félicite de l'impulsion que vous donnez à vos débats.

Moins de huit jours vous ont suffi pour vous mettre à même d'aborder les travaux réels de la session; ce début nous promet les plus heureux résultats.

Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez; le patriotisme de la Chambre des Représentants m'est connu, et son concours, je le sais, ne me manquera jamais dans tout ce qui pourra, à l'abri de nos institutions nationales, contribuer à l'amélioration morale et matérielle du pays.
